



Relevé de Décisions  
Bureau Exécutif du 30 & 31 MAI 2007

Présents : JP Champion – JC Méric – H Bacchini – J Kerhoas – P Gouard – E Marliot – B Bonneau – H Giraud – M Bouvet - D Tincelin – C Peyras- E. Coquerel- B David- J Cathelineau- O Clermont- C favillier

Points	Thèmes et Commentaires
1	<b>ADMINISTRATION</b>
1.1 <b>Décision 1</b>	<u>Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 04/05</u> Adopté en précisant que Bernard Bonneau était excusé pour cause ISAF
1.2 <b>Décision 2</b>	<u>Collectif budgétaire 2007</u> Pour la partie fonds propres FFVoile (hors convention d'objectif), le BE propose pour les produits, une modification budgétaire de – 10 K€ sur l'ORMA et + 33 K€ (20 de Rolex et 13 de ACM) Nouvelles charges de 28 K€ (TP = 6 K€, Salaires = 5 K€, Aléas = 3 K€, Corporatif = 14 K€) Par ailleurs pour le prochain CA, les éléments budgétaires de la CO seront incorporés ligne par ligne dans le budget et le BE souhaite qu'une ligne recette et dépense spécifique soit créée au niveau de la communication pour un montant de 9850 € pour le pool images vidéos Le budget (CO compris) sera proposé au prochain CA à 10 267 K€ (déficit de 5 K€)
1.3 <b>Décision 3</b>	<u>Images Vidéo (Eric COTTIN)</u> Le BE donne son accord pour les éléments suivants : Lionel Cottin cède toutes les images en lien avec l'événement sportif sachant que la FFV peut les utiliser sans restriction, sauf s'il y a vente d'images dont les produits viendront abonder une ligne Vidéo pour améliorer les prestations à venir  Création d'un pool d'image utilisable par nos partenaires en contre partie d'un somme forfaitaire de 4500 €HT/par partenaire. Cession des droits d'exploitation par L Cottin  Création d'une ligne budgétaire « Vidéo » abondée par les ressources produites par la vente des images ou par les apports des partenaires.  Accord de principe pour la création d'un film institutionnel présentant la Préparation Olympique. L Cottin pourrait en être le réalisateur sous réserve de la négociation sur l'étendue de sa mission, de l'abandon de ces droits d'auteur mais avec la possibilité de le commissioner à condition que le film apporte des recettes commerciales. Le sujet sera à revoir en BE avant toute mise en place
1.4	<u>Projet nouvelle Lettre Grand Voile</u>

<b>Décision 4</b>	<p>Le BE affine ses orientations sur la nouvelle LGV. Elle sera diffusée en tant qu'organe officiel d'information de la FFVoile à raison de 6 numéros par an dont 3 formats magazine</p> <p>Les 6 numéros devront avoir une charte graphique de communication</p> <p>Présentation pour un prochain BE du 21 Juin du coût à l'année et du mode de fonctionnement du rédacteur en chef, en présence de JLP afin de clarifier son rôle.</p>
<b>1.5</b>	<p><u>Priorités informatiques : espace de commande club (site cofinancé) gérant les commandes et les stocks pour 2008</u></p> <p>Voir le service informatique pour évaluer le projet et le nombre de jours de développement.</p>
<b>Reporté</b>	Reporté à un prochain BE
<b>1.6</b>	<p><u>Brèves sur l'activité voile sur le site Internet et affectations (pour l'achat de cette prestation sur les brèves) du produit lié à la publicité sur le site internet.</u></p>
<b>Décision 5</b>	<p>Le BE donne son accord pour un montant de 2500 €/an à condition de pouvoir supprimer les informations qui pourraient être contraire à l'éthique notamment.</p> <p>Les produits liés à la publicité sur le site seront affectés à la communication pour financer cette action de brèves.</p> <p>Le BE adopte ces dispositions</p>
<b>1.7</b>	<p><u>Information sur changement de présidence ligue Franche Comté</u></p>
<b>Info</b>	Le nouveau Président de la Ligue Franche Comté est Monsieur Dominique MULET
<b>1.8</b>	<p><u>Point sur la plaisance</u></p>
<b>Décision 6</b>	Le BE donne son accord pour poursuivre dans la finalisation du projet présenté, tant dans le concept que le modèle économique. (document annexe 1)
<b>1.9</b>	<p><u>Affiliations</u></p>
<b>Décision 7</b>	<p>Le BE prononce l'affiliation définitive des structures suivantes :</p> <p>Association Locale : Association la Montagne (section Voile) en Ligue Champagne Ardenne.</p> <p>Etablissements – Société Commerciale</p> <p>Pacific Palissades en Ligue Alpes Provence</p> <p>Alizé Aventure en Ligue Cote d'Azur</p> <p>SARL Ambrose Light en Ligue Ile de FRance</p>
<b>2</b>	<b>DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT</b>
<b>2.1</b>	<p><u>Point sur le partenariat EFV/Orange</u></p>
<b>Info</b>	<p>Problématique de la persistance de produits Bouygues et sans afficher les couleurs de notre partenaire.</p> <p>Reste le problème à l'avenir des EFV qui resteraient chez Bouygues, quelle position dans le réseau ...</p> <p>Euro'pen Cup (Open Bic) à Quiberon en Juillet 2007 : le BE constate un</p>

<p><b>Décision 8</b></p>	<p>manque de communication Interne sur le sujet 6 EFV qui étaient Bouygues Tel, qui ont du stock de voiles et qui abandonne ce partenariat ; Orange ne souhaite pas de double affichage avec un concurrent. Il y aurait environ 30 K€ de disponible sur le partenariat cofinancement qui pourrait être utilisé à apurer ce stock. Le BE décide d'affecter cette somme à cette opération de dotation particulière.</p>
<p><b>2.2</b> <b>Décision 9</b></p>	<p><u>Projet de convention FFVoile/ligue Bretagne de voile pour l'animation du réseau des Points plage</u> Le BE décide qu'une convention soit signée entre la FFVoile et Ligue de Bretagne pour un montant de 18000 € et fixant les modalités d'interventions et 7500 e pour la promotion du réseau.</p>
<p><b>3</b></p>	<p><b>PRATIQUE COMPETITIVE</b></p>
<p><b>3.1</b></p>	<p><b>Département Voile Légère</b></p>
<p><b>3.1.1</b> <b>Décision 10</b></p>	<p><u>Grand Pavois – espace FFVoile</u> Mise à disposition gratuite d'un espace de 20 m2 par les organisateurs du Grand Pavois. Proposer un thème, contenu d'action et communication ainsi que les moyens budgétaires nécessaires lors du BE du 21 juin</p>
<p><b>3.1.2</b> <b>Décision 11</b></p>	<p><u>Cahier des charges d'organisation d'épreuves VRC</u> Le BE adopte l'intégration des parties spécifiques VRC dans le cahier des charges de la voile légère</p>
<p><b>3.1.3</b> <b>Décision 12</b></p>	<p><u>Changement de candidat pour le championnat d'Europe RSX 2008</u> Suite au désistement de Mauguio Carnon, le BE décide de proposer la candidature des Croco de l'Elorn de Brest auprès de la classe internationale RSX.</p>
<p><b>3.1.4</b> <b>Décision 13</b></p>	<p><u>Point sur les sujets à traiter au CA de Juin</u> Calendrier : envoi d'un calendrier 2008 pré rempli à réactualiser par les ligues Gradation des épreuves Délégation aux ligues des grades 5a, 5b et 5c Simulation sur le classement coureur</p>
<p><b>3.1.5</b> <b>Décision 14</b></p>	<p><u>Informations sur la décision du BE du 9/03/2007 relative à la liste des délégués techniques et fédéraux sur les épreuves.</u> Accord du BE sur le Tableau actualisé, tenant compte des évolutions de la terminologie.</p>
<p><b>3.2</b></p>	<p><b>Département Habitables</b></p>
<p><b>3.2.1</b> <b>Décision 15</b></p>	<p><u>Point sur l'évolution des systèmes de Handicap Habitable</u> Le BE décide de poursuivre l'étude sur l'évolution des Systèmes Handicap habitable et une rencontre avec les responsables de l'ORC sera</p>

	programmée rapidement. Cette mission sera proposée à Henri Samuel.
<b>3.2.2</b>	<u>Candidatures du CF Monotypes Habitables 2007 et 2008 et CF Inter séries Habitables Transportables 2008</u>
<b>Décision 16</b>	Le BE attribue le championnat de France Monotype Habitable 2008 au COYC de Hyères
<b>3.2.3</b>	<u>Point sur les sujets à traiter au CA de Juin</u>
<b>Décision 17</b>	Direction de Course Partie Habitable de la gradation
<b>4</b>	<b>COMMISSION DIRECTEURS DE COURSES</b>
<b>4.1</b>	<u>Nouvelle proposition d'évolution du règlement des directeurs de courses</u>
<b>Décision 18</b>	Le BE adopte le Règlement FFVoile de Direction de Course et le soumettra au vote du CA de Juin (document annexe 2)
<b>5</b>	<b>COMMISSION COURSES OCEANIQUES</b>
<b>5.1</b>	<u>RSO : Création d'un groupe de travail pour les RSO</u>
<b>Reporté</b>	Remis au prochain BE (veille du CA)
<b>6</b>	<b>HAUT NIVEAU</b>
<b>6.1</b>	<u>Critères d'accès aux listes Haut Niveau 2008</u>
<b>Décision 19</b>	Le BE décide de maintenir le principe d'être au maximum du quota de sportifs sur les listes de sportifs de Haut Niveau (Elite, Elite seniors et Espoirs) et adopte les critères de candidature aux listes nationales des sportifs de Haut Niveau et espoirs 2008.
<b>7</b>	<b>Création d'une commission d'organisation d'épreuves</b>
<b>Décision 20</b>	Accord de principe du BE, à soumettre au prochain CA
<b>8</b>	<b>DIVERS</b>
<b>8.1</b>	CR SOF 2007 et prospective organisation SOF 2008 avec implication fédérale étendue
<b>Décision 21</b>	Ce sujet sera étudié par la commission d'organisation d'épreuves qui sera créée au prochain CA
<b>8.2</b>	CR Mid year meeting – Etat financier présenté au BE
<b>8.3</b>	<u>Dates prochains Bureaux Exécutif</u>
<b>Décision 22</b>	21 juin de 17 – 21 Heures, Paris 24 Juillet 17 h au 25 Juillet 17h , Brest 5 Septembre 9h30 à 17 h Paris 4 Octobre 15h au 6 Octobre 17 h, Corse lieu à déterminer 16 Novembre 14 h, Paris
<b>8.4</b>	<u>Date AG 2007</u>
<b>Décision</b>	Le BE proposera la date du 15 Mars 2008 au CNOSF au vote du CA

<p><b>8.5</b> <b>Décision 23</b></p>	<p><u>Candidatures FFVoile COSMOS</u> Le BE décide de proposer les candidatures de Jean Kerhoas (Titulaire) et Jacques Cathelineau (suppléant) en tant que représentant de la FFVoile en vue de l'élection du conseil national du COSMOS à l'occasion de l'AG électorale du COSMOS le 20 Juin 2007.</p>
<p><b>8.6</b> <b>Décision 24</b></p>	<p><u>Prix des licences 2008</u> Assurances incluses Club FFVoile Adulte 45,60 € Club FFVoile Jeune 22,80 € Temporaire 1 j : 9,10 € Temporaire 4 j : 22,30 € Enseignement 9,70 € Le BE proposera ces tarifs correspondant à une majoration du prix 2007 de l'inflation connue soit 1,25%, arrondi à la dizaine au prochain CA.</p>
<p><b>8.7</b> <b>Décision 25</b></p>	<p><u>Plan détaillé du règlement sportif</u> Ce plan sera présenté au prochain CA afin d'obtenir son accord de principe.</p>
<p><b>8.8</b> <b>Décision 26</b></p>	<p><u>Présentation dossier CNDS pour structures Voile</u> Le BE demande que soient précisées la méthodologie de dépôt de dossiers et diffusion aux Clubs, Ligues ou CDV pour le prochain BE</p>
<p><b>8.9</b> <b>Décision 27</b></p>	<p><u>Dates de Réunions Institutionnelles</u> Conseil des Ligues 20 et 21 Octobre Conseil d'Administration 17 Novembre</p>